

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

Objet : Approbation de la politique de vente de l'OPH Rives de Seine Habitat pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT – Monsieur Philippe LAUNAY - Madame Chantal LABORDA - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Gérard HUOT - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur Hugo DAPINO - Madame Catherine MORELLE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur René MICHAUX à Madame Laura REZGUI-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Frederic ROBERT

Etaient excusés :

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN
Monsieur Luc AIT AISSA

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.443-7 à L.443-15-5, R.443-10 à R.443-17 et R.443-34 ;

Vu le décret n°2019-1183 du 15 novembre 2019 relatif aux ventes de logements locatifs sociaux ;

Considérant le souhait de l'OPH Rives de Seine Habitat de continuer à maîtriser son patrimoine tout en favorisant l'accèsion à la propriété ;

Considérant que depuis l'accord de la Préfecture en date du 4 février 2013 les 89 logements situés Résidence Louis Pouey - 20 Jardins Boieldieu à Puteaux sont proposés à la vente à leurs occupants et autres ;

Considérant qu'un nouvel avis préfectoral est sollicité au cas par cas pour toutes ventes envisagées dans la résidence Louis Pouey à Puteaux ;

Considérant que l'immeuble du 4 rue Antonin Raynaud à Levallois a fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale de principe en date du 27 mars 2018 pour la vente des 86 logements ;

Considérant que la demande d'autorisation préfectorale en date du 27 mars 2018 sert de base textuelle à toutes les demandes actuelles ;

Considérant qu'un nouvel accord de la Préfecture en date du 29 septembre 2022 autorise la vente de six logements sociaux au 4 rue Antonin Raynaud à Levallois à la suite de l'offre de reconstitution de 12 logements PLUS sis 116-118 rue Anatole France à Levallois ;

Considérant que d'autres ventes pourraient être autorisées au 4, rue Antonin Raynaud ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Constate la vente de trois logements en 2024 au sein de la résidence Louis Pouey à Puteaux :

- Le logement vacant n°83 portant lot 44 de type F1 vendu à Monsieur BIASIOLI ;
- le logement vacant n°62 portant lot 31 de type F4 vendu à Madame et Monsieur HEDI ;
- le logement vacant n°24 portant lot 12 de type F4 vendu à Madame LAYANI et Monsieur MERALI.

Article 2 : Constate la vente de quatre logements en 2024 au sein de la résidence 4 rue Antonin Raynaud à Levallois :

- le logement n°2 portant lot 2 de type F4 vendu à ses locataires Madame et Monsieur MARZOUK ;
- le logement vacant n°44 (avec cave) portant lot 44 de type F4 vendu à Madame MORELLI et Monsieur CADY ;
- le logement vacant n°49 (avec cave) portant lot 49 de type F2 vendu à Madame GORRITTI-CASTRO ;
- le logement vacant n°34 (avec cave) portant lot 34 de type F2 vendu à Monsieur SULPIZIO

Article 3 : Valide les orientations de la politique de vente de logements sociaux de l'OPH Rives de Seine Habitat.

Article 4 : Décide pour l'année 2025 de ne pas procéder à la vente de logements sociaux issus de son patrimoine à l'exception :

- Des logements de la résidence Louis Pouey 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à leurs occupants ou autres suivant les modalités définies à l'art L443-7 et suivants du CCH.
- Des logements de la résidence 4 rue Antonin Raynaud à Levallois faisant ou pouvant faire l'objet d'un accord de vente par la Préfecture en vertu du courrier du 27 mars 2018.

Résultat des votes : 27 voix pour

La délibération N°4 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

